

Tel: 02-98-86-95-78 Fax: 02-98-86-94-53

NOTICE D'INFORMATION PREVENTIVE DE LA POPULATION

DEPOT DE PLONEVEZ DU FAOU (29)

Arrêté ministériel du 10 mars 2006

PRESENTATION

Exploitant/Installation classée: **MAXAM France** Dépôt d'explosifs 29530 PLONEVEZ DU FAOU

Autorité fournissant les informations :

Le Directeur Général de la Société MAXAM France Présence d'installations classées autorisées par arrêté préfectoral

Nº 35-06 AI du 08/08/2006 autorisant la Société MAXAM à exploiter une installation de stockage et de fabrication d'explosifs à Plonevez du

L'établissement est soumis aux dispositions réglementaires d'application de la Directive SEVESO II.

ACTIVITE

Stockage et distribution de produits explosifs à usage civil autorisés par arrêtés préfectoraux.

PRODUITS

Explosifs en emballage agréé pour le transport.

NATURE DES RISQUES

L'établissement présente un risque majeur en cas d'explosion ou d'incendie.

RISQUE D'EXPLOSION

Il est caractérisé par la soudaineté du phénomène et par l'émission d'une onde de choc très importante à proximité des dépôts, décroissant rapidement au fur et à mesure qu'on s'en éloigne.

Une clôture délimite le début des zones dans lesquelles il existe des possibilités de blessures graves ou très graves, en cas d'explosion. L'onde de choc pourrait être ressentie jusqu'à 750 mètres du dépôt avec un risque de bris de vitres.

RISQUE D'INCENDIE

En cas d'incendie des matières explosives stockées, l'expérience prouve que :

- L'extinction du feu d'explosifs impossible.
- L'explosion des matières non encore brûlées peut survenir à tout moment.

En conséquence, il est primordial que toutes les personnes présentes s'éloignent à distance de

Pour la même raison, le regroupement de curieux est à strictement interdit.

En cas d'incendie extérieur à l'établissement, feu de foret ou autres, menaçant de se propager aux dépôts, des moyens sont disponibles pour protéger les dépôts et éviter l'explosion des produits.

Certaines voies d'accès seront susceptibles d'être coupées par les forces de police pendant la durée de l'incendie.

PREVENTION DES RISQUES

L'exploitation du dépôt de Plonevez du Faou a été autorisée par arrêté préfectoral au terme d'une étude de danger, évaluant les risques potentiels, les mesures prises pour éviter les accidents et pour en limiter au maximum les effets. Cette étude est révisée tous les cinq

Le dépôt de Plonevez du Faou est placé sous le contrôle de différents services de l'état (Préfecture, DREAL, IPE). Le personnel MAXAM a reçu une formation spécifique à la manutention et à l'utilisation des explosifs.

Les explosifs sont entreposés dans leurs emballages agréés au transport. En cas d'accident à l'intérieur des installations, des moyens de secours sont prévus et organisés selon un « Plan d'Opération Interne » (POI), approuvé par les services de l'état.

MODE D'ALERTE ET CONSIGNES

En cas d'explosion et en cas d'incendie, l'alerte est déclenchée par une sirène.

Dès le début de l'alerte, les bois et les champs environnants doivent être évacués. Il convient de regagner son domicile et de rester chez soi.

Il vous est recommandé de lire attentivement les consignes exposées au verso de ce document.

Pour toute information complémentaire concernant cette note d'information, vous pouvez vous adresser à :

MAXAM dépôt de Plonevez 02.98.86.97.92 ou 05 49 95 14 95 Mairie de Plonevez du Faou: 02.98.86.90.07

DREAL: 02.90.08.55.55 Préfecture: 02.98.76.29.29

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) peut être éventuellement déclenché par les Pouvoirs Publics. Il définit les moyens d'alerte et les mesures de protection des populations voisines.

Les consignes à mettre en œuvre en cas d'activation de la sirène PPI du site MAXAM sont détaillées au verso de ce document.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

ACCIDENT MAJEUR AU DEPOT: EXPLOSION, INCENDIE



DEBUT D'ALERTE

L'alerte sera donnée par <u>sirène</u> à son modulé, montant et descendant d'une durée de 1 minute et 41 secondes. Ce signal est répété 3 fois espacé d'un intervalle de silence de 5 secondes (code national d'alerte).



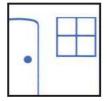
RESTEZ CHEZ VOUS

Si vous êtes à votre domicile, restez chez vous. Ne prenez pas votre voiture. Vous risqueriez de gêner les secours.

Si vous êtes dehors, rentrez chez vous.

Si vous êtes dans les bois ou dans les champs environnants, rejoignez une habitation en prenant soin de vous éloigner du dépôt.

N'allez pas vers le dépôt pour voir ce qui se passe.



ELOIGNEZ VOUS DES FENETRES

Vous éviterez ainsi de recevoir éventuellement des éclats de verre. Fermer les volets de l'intérieur ainsi que les rideaux.



ECOUTEZ LA RADIO

Ecoutez Radio Bleu Breiz Izel (93 MHz ou 104.9 MHz) ou sur internet: https://www.francebleu.fr/bretagne/finistere-29.

Des précisions y seront apportées sur la nature du danger et sur l'évolution de la situation.



NE TELEPHONEZ PAS

Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des Secours. Ne téléphonez pas au dépôt, ni aux services publics, tous les renseigne vous seront fournis par la radio.



SUIVEZ LES INSTRUCTIONS

Respectez les instructions qui vous seront données par les services de Secours pendant et après l'alerte.



FIN D'ALERTE

La fin d'alerte sera donnée par sirène à son continu de 30 secondes.

D'autres exemplaires de ces consignes sont disponibles auprès des mairies de Plonevez-du-Faou et de Landeleau.